

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C DIEUX
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, P. ANTOINE, S. THIEBAUT, C. STANDO

VILLE DE PULNOY
CR N°2011-138/SA/MCC

Réunion Conseil Municipal du 15 Décembre 2011

Etaient présents : MM ROYER FEUILTAINE PICCOLI HEINLY ROYER PICCOLI PERROLLAZ
ANDRE HOUDRY BOISSEZ NICOLA BROUSSIER WEHRLÉN PELTIER CASTELA SIMON
GEORGES VULCANO DUSSIAUX OGIEZ DEVITERNE GOUDOUT MICHEL MILLOT

Absents excusés :

A. FROMENT a donné pouvoir à D. FEUILTAINE
N. CHABOD a donné pouvoir à G. ROYER

Absente : S. VAGUENEZ

Secrétaire : JM MICHEL

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 novembre : pas d'observation

Refonte du régime indemnitaire du personnel de la ville de Pulnoy

Le Maire explique que la refonte du régime indemnitaire est une réforme importante, voulue non seulement par la municipalité mais aussi par le personnel. En effet, en 2008, lors de l'audit réalisé au sein de l'ensemble des services municipaux, les agents ont jugé que le système de primes actuel était inéquitable : qu'un agent travaille bien ou mal, tout le monde a bénéficié d'une augmentation automatique.

Cette réforme est donc le résultat de l'audit de 2008 mais aussi de l'évolution de la réglementation, notamment la loi du 5 juillet 2010, qui instaure la prime de fonction et de résultats.

Le principe de base a été de ne pas baisser les salaires du personnel.

Le Maire explique le principe de la mise en place d'une part fixe, déterminée en fonction du niveau de responsabilité de l'agent et d'une part variable, attribuée selon les résultats et les objectifs atteints.

La mise en place de cette part variable nécessite un travail important dans le domaine de l'évaluation, pour que chaque responsable puisse être en mesure de mener un entretien d'évaluation objectif. Une attention toute particulière doit être donnée à la qualité du service public rendu par les fonctionnaires.

Le Maire souligne que cette réforme a été menée dans la transparence et que chaque service, chaque pôle a été informé, au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Le Maire suspend la séance et donne la parole à la Directrice Générale des Services pour les explications techniques de ce dossier.

S. Arnautou expose le projet : objectifs, principes, méthodologie, conséquences budgétaires etc.

Le Maire ouvre à nouveau la séance pour le débat.

N. Goudout trouve dommage que ce système de primes creuse davantage les inégalités de salaires : ce sont les salaires les plus élevés qui toucheront sans doute les primes les plus élevées.

Le Maire répond qu'il est normal que le montant de la prime soit proportionnel au niveau de responsabilité.

M. Vulcano demande si, en cas d'absence de l'agent, la réfaction de 1/30^{ème} est compensée par un contrat de maintien de salaire.

Le Maire demande à S. Arnautou de répondre : un contrat collectif de maintien de salaire a été souscrit par la mairie, auquel l'agent est libre d'adhérer. Le prestataire prend en charge le maintien de salaire, au-delà du 90^{ème} jour d'absence. La réfaction des 1/30^{èmes} de la prime n'est pas prise en charge.

N. Goudout demande que soient données des explications sur le tableau des primes et indemnités, annexé à la délibération.

A la demande du Maire, S. Arnautou donne les explications sur la nature des primes et sur le calcul du montant annuel de référence.

D. Deviterne salue, au nom du groupe d'opposition, l'effort d'équité de la municipalité. Le groupe d'opposition votera donc en faveur de ce nouveau régime indemnitaire. Pour autant, beaucoup de choses seraient à dire sur les primes, notamment sur son système inégalitaire.

JM Michel souhaite connaître l'écart entre le salaire le plus élevé et le salaire le plus bas de la mairie, et entre le montant de prime le plus bas et celui le plus haut, pour voir si les écarts sont proportionnels.

Le Maire répond que des écarts existent bien-sûr entre les salaires, comme partout. Le montant de prime du rang 1 est de 490€ et celui du rang 6 de 112€.

G. Nicola souhaite savoir comment et quand sera votée l'enveloppe de la part variable, et de quel montant approximatif sera-t-elle.

Le Maire répond que l'enveloppe sera votée par le conseil municipal, au moment du vote du budget. Son montant sera déterminé en fonction des disponibilités budgétaires.

Vote : à l'unanimité

Modification des commissions municipales

Le Maire explique les mouvements de délégations qui engendrent des mouvements au sein des commissions.

N. Goudout regrette que le groupe d'opposition n'ait pas été informé des changements de délégation.

Vote : 22 pour
4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout - JM Michel – G. Millot).

Commission communautaire « cohésion sociale, habitat et égalité des changes » : modification des représentants communaux

Le Maire explique l'objet de la délibération.

Vote : 22 pour
4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout - JM Michel – G. Millot).

Modification du tableau des effectifs communaux

Le Maire explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

Demande d'occupation du centre socio-culturel par l'association ACPG-CATM (anciens combattants)

D Peltier donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

Commission intercommunale des impôts locaux : désignation de deux membres (un titulaire et un suppléant)

D. Feuilltain donne lecture du projet de délibération.

Le Maire souligne que les membres proposés par la commune ne seront pas forcément retenus au final. En effet, un premier choix s'effectue au niveau du Grand Nancy puis le choix définitif est effectué par le directeur des services fiscaux.

N. Goudout demande quels ont été les critères de choix pour ces 2 membres.

Le Maire répond que les membres proposés doivent d'abord être volontaires puis avoir des compétences et des connaissances dans le domaine fiscal. Le Maire précise que Monsieur Clerc a été délégué à la Chambre des Métiers.

Vote : 22 pour
4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout - JM Michel – G. Millot).

Consommation électrique du Football Club de Pulnoy : demande de subvention

N. Houdry donne lecture du projet de délibération.

Le Maire précise qu'il a rencontré ErDF à ce sujet et informe qu'une lettre de réclamation sera envoyée par la mairie, demandant une remise gracieuse, pour non-relevé des compteurs pendant 3 ans.

D. Deviterne demande à quel tarif a été facturé le redressement.

Le Maire répond que le rappel des 3 ans a été facturé sur le tarif de 2011.

JM Michel ne souhaite pas voter la délibération, car le verso du document n'est pas conforme à l'objet. Une erreur a en effet été réalisée lors de la photocopie des documents.

D. Deviterne propose de voter.

Vote : à l'unanimité

Mise à disposition d'un agent communal au CCAS : renouvellement de la convention entre la Ville de Pulnoy et le CCAS

D. Feuilltain donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

Contrat Urbain de Cohésion Sociale du Grand Nancy : avenant de prolongation 2011-2014

M. Piccoli explique l'objet de la délibération.

Le Maire rappelle qu'à l'origine, le CUCS ne concernait que les secteurs désignés. Puis le Président du Grand Nancy a souhaité que d'autres communes puissent bénéficier de ces fonds, permettant ainsi à Pulnoy de mettre en place des actions soutenues.

M. Piccoli précise que la commission communautaire « cohésion sociale » mentionnée dans la délibération n°3 aborde les domaines du CUCS.

JM Michel demande si la commune participe financièrement au CUCS.

Le Maire répond que les fonds alloués au CUCS proviennent de l'Etat.

Vote : à l'unanimité

Bourse aux projets : révision des tarifs

M. Piccoli explique le mode de fonctionnement de la bourse aux projets. La nature des projets que les jeunes souhaitent financer par ce dispositif varient selon la tranche d'âge : achat d'un maillot de sport pour les plus jeunes, voyage à l'étranger pour les + de 16 ans.

M Piccoli propose de passer le tarif horaire de la bourse aux projets à 4,50€.

Vote : à l'unanimité

Adhésion à la charte multipartite « manifestations étudiantes responsables »

M. Piccoli donne lecture du projet de délibération et en explique le contenu. Cette charte a pour but préventif d'aider les étudiants dans l'organisation des soirées. Il s'agit d'un guide pour les utilisateurs. Le Grand Nancy demande à toutes les communes de l'agglomération d'adhérer, en guise d'engagement pour la prévention.

N. Goudout est favorable à la prévention mais pense que l'adhésion à une charte risque de faire porter la responsabilité sur quelques organisateurs.

Le Maire répond qu'aucun organisateur n'est obligé de signer cette charte.

G. Nicola demande si cette charte s'applique pour toutes les manifestations organisées par les étudiants sur la commune.

Le Maire répond par l'affirmative, en précisant qu'elle permet d'éviter les débordements.

N. Goudout souligne que les organisateurs auront, en signant la charte, la responsabilité de la respecter et de la faire respecter, ce qui peut être lourd pour eux.

Vote : 22 pour
4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout - JM Michel – G. Millot).

Demandes de subvention de particuliers au titre des économies d'énergie

JM Heinly donne lecture de la délibération.

Vote : à l'unanimité

Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 : signature de la convention de financement et d'objectifs avec la CAF

M Piccoli explique que le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat de cofinancement et d'objectifs signé avec la Caisse d'Allocations Familiales. Ce contrat concerne, désormais, les activités d'accueil d'enfants et de jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Ce changement a permis d'intégrer la mission ados (et donc d'obtenir des aides).

M Piccoli précise que le taux de financement proposé par la CAF est de 55% des dépenses.

Le Maire souligne que même si les contraintes imposées par la CAF sont souvent difficiles à comprendre, la CAF rend de grands services.

JM Michel souhaite connaître les conséquences d'une baisse du taux de fréquentation d'un accueil ou de l'augmentation du tarif horaire.

M Piccoli répond que les conditions de financement seraient alors revues.

Vote : à l'unanimité

Le Maire clôt la séance en souhaitant à l'ensemble du Conseil Municipal de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire,

Gérard ROYER



Fait à Pulnoy, le 21 décembre 2011

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc MICHEL